



CONSEIL COMMUNAL DE VULLY-LES-LACS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 19 MAI 2026 A 19H30 SALLE COMMUNALE DE MONTMAGNY

Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 31 mars 2026
4. Communications du bureau
5. Communications municipales
6. Rapport de gestion 2025
7. Préavis municipal n° 2026/07 – Fixation des indemnités de la Municipalité, du Conseil communal et du bureau du Conseil communal
8. Préavis municipal n° 2026/08 – Réfection du chemin communal n°115 « En Vermou » avec mesures liées aux sources - Remise en état des collecteurs d'eaux de surface à l'échelle communale. Demande de crédit de CHF 255'000.-
9. Préavis municipal n° 2026/09 – Demande de crédit de CHF 260'000.- TTC pour le déploiement de compteurs d'eau intelligents et suppression du système forfaitaire
10. Interpellations – postulats – motions
11. Informations des délégué·e·s dans les associations intercommunales
12. Divers et propositions individuelles

Il est 19h32, le Président, **M. Julien Schwab**, ouvre la séance du Conseil communal du 19 mai 2026. Il salue les conseillères et conseillers, ainsi que la présence de la Municipalité au complet. Il n'y a pas de représentant de la presse et aucun auditeur libre non plus. Le Conseil a été convoqué par lettre datée du 26 avril 2026. Le Président rappelle que pour faciliter la rédaction du procès-verbal la séance est enregistrée. Il passe la parole à la secrétaire pour l'appel.

1. Appel

L'appel fait remarquer les absences excusées de M. Léo Amiet, M. Yves Amiet, M. Alexandre Bardet, M. Gilles Bardet, Mme Amélie Besse, M. Jérémie Christinat, M. Arnaud Guignard, Mme Catherine Lüscher, Mme Isabel Streit, Mme Sabine Thierrin, M. Christophe Tombez, Mme Fabienne Vessaz, M. Fabrice Wuillemin. Absent non excusé : M. Patricio Leal.

36 membres sont présents. Le quorum est atteint.

2. Approbation de l'ordre du jour

Le Président rappelle que l'ordre du jour a été annexé à la convocation datée du 26 avril 2026. Il soumet à l'assemblée l'ordre du jour tel que présenté. **L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.**

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 31 mars 2026

Le Président indique que le procès-verbal a été déposé sur le serveur, en amont de la présente séance. **Béatrice Chuard** a fait part au Président et à la secrétaire de quelques petites modifications (fautes de frappe). Celles-ci ont été apportées. Aucune autre remarque n'est formulée concernant le procès-verbal. Le contenu n'ayant pas changé, le Président propose d'adopter le procès-verbal et demande le vote à main levée.

Le procès-verbal de la séance du 31 mars 2026 est accepté à l'unanimité.

4. Communications du bureau

Le Président donne quelques informations :

- 1) **Michel Verdon**, actuel syndic, est le seul à avoir déposé sa candidature dans le délai imparti pour la Syndicature 2026-2031. Il a donc été élu tacitement. Le Président, au nom du Conseil, félicite Michel Verdon pour sa réélection et formule ses vœux de réussite pour la prochaine législature. Il est applaudi par l'auditoire ;
- 2) Lors des dernières élections, le Parti socialiste a obtenu 8 sièges au Conseil communal de Vully-les-Lacs. 6 sièges sont occupés par les candidat·e·s qui se sont présenté·e·s aux élections. 2 sièges sont donc vacants. Le Parti socialiste a annoncé Mmes **Christine Rüfenacht** et **Silène Bernaschina** comme conseillères communales pour la prochaine législature ;
- 3) En vue de la séance d'assermentation du 10 juin prochain, le Président a eu une séance le 28 avril 2026 avec les représentant·e·s des groupes pour la composition du bureau, des différentes commissions et pour la nomination des délégué·e·s des diverses associations intercommunales. Cette séance s'est très bien passée, dans un esprit constructif et en bonne intelligence. La répartition des sièges par parti a été définie. D'ici le 10 juin 2026, c'est aux partis de désigner leurs représentant·e·s. Tout le monde sera nommé lors de cette séance d'installation des nouvelles autorités. Le Conseil communal recherche encore sa ou son futur·e président·e et vice-président·e. A bon entendre ;
- 4) Le Président rappelle que les délégué·e·s des associations intercommunales sont actives et actifs jusqu'au 30 septembre 2026, même si leur mandat au Conseil communal s'arrête au 30 juin 2026. Les futur·e·s délégué·e·s seront convoqué·e·s d'ici le 30 septembre 2026 ;

- 5) Suite à la demande de l'ARPEJE de rencontrer une délégation de la Commune de Vully-les-Lacs, une séance a été planifiée au 3 juin prochain. Cette délégation sera composée de 5 membres ; pour l'Entente - **Amélie Besse** et **Simon Jaunin**, pour le PLR - **Céline Duran** et **Christophe Tombez**, et **Julien Schwab**, Président du Conseil communal. Les nouveaux statuts de l'ARPEJE et le refus du Conseil communal de Vully-les-Lacs de les accepter seront au cœur des discussions. Une communication sera faite lors du conseil du mois de juin ;
- 6) Une information de la part de l'administration communale a été transmise. Les fiches de salaire ne seront plus envoyées par e-mail, mais elles seront à disposition par téléchargement sur Deepbox. C'est un outil de partage de documents. La procédure d'installation sera envoyée par la secrétaire du Conseil dans le courant du mois de juin ;
- 7) Le Président annonce avoir reçu la lettre de démission de Mme Céline Ventrice pour cause de déménagement hors de la commune, datée du 29 avril dernier et procède à sa lecture. Le mandat de Mme Ventrice en tant que conseillère communale prendra fin le 31 mai 2026. Ce siège ne sera pas remplacé car l'actuelle législature touche à sa fin. Il restera une seule séance du Conseil donc 49 conseillères et conseillers à la place de 50 seront convoqué·e·s. Pour ce qui concerne l'ARPEJE dont Mme Ventrice avait été nommée déléguée, des suppléant e s sont à disposition. Le Président remercie chaleureusement Céline Ventrice pour son engagement auprès de la Commune, du bureau de vote et dans les différentes commissions. Une boîte de chocolat en guise de remerciement lui est remise, accompagnée d'applaudissements.

Ces 7 points ne suscitent aucun commentaire de la part des personnes présentes. Nous passons donc au point suivant.

5. Communications municipales

Le Président donne la parole au Syndic.

Michel Verdon remercie les membres du Conseil communal pour ses applaudissements. Il se réjouit de cette nouvelle législature et d'accueillir un nouveau membre à la Municipalité. François Haenni sera remercié lors du prochain conseil.

Aussi lors du prochain conseil, plus d'informations seront communiquées concernant le dossier PACom. Le dossier pour l'enquête complémentaire est à bout touchant. Celui-ci doit être encore validé par les autres membres de la Municipalité. Il reste un point ouvert. C'est toujours ce fameux point de l'espace réservé aux eaux. Il rappelle que Prométerre avait fait un dossier de qualité. La réponse du Conseiller d'Etat Venizelos est arrivée il y a une dizaine de jours. Ça n'est pas satisfaisant. Prométerre est déçu. La Municipalité aussi. Rien n'est encore décidé pour l'enquête complémentaire.

Concernant la répartition des dicastères pour la prochaine législature, celle-ci a été discutée en présence des Municipaux en place et de Dylan Loup, municipal élu ce printemps. Des réflexions ont été faites et celles-ci seront reprises en séance le mardi suivant. Plus d'informations seront communiquées lors de la séance d'assermentation du 10 juin 2026.

La parole est donnée au Municipal, **Alain Bally**. Une présentation créée par le service technique concernant des fuites d'eau est projetée. 13 fuites ont été détectées depuis décembre 2025. 9 fuites ont été réparées. Deux vannes ont été fermées. 1 est en cours de réparation (au centre de Montmagny) et 1 est planifiée. Quelques exemples :

Chabrey – le Grand Chemin – 12 février 2026 (réparée) :

Signalement par la population et la voirie, grande présence d'eau sur la route. La plus grande fuite depuis décembre 2025.

Travaux :

- Pose de 2 colliers

Secteur fermé:

- Gros impact sur le nord de Chabrey

Autres points :

- Intervention rapide, quelques heures
- Taille de la fuite : ~40-50mm
- 2 fuites côte à côte à 40cm d'écart
- Débit (estimé) 105 m³/h
- Soit 260 CHF de perte d'eau à l'heure
- Soit 6'240 CHF de perte d'eau par jour
- A la limite de la rupture complète

Chabrey – Chemin des Rossignoles 1 – 2 mars 2026 (réparée) :

Détection par Ultrason

Travaux :

- Remplacement du bout endommagé

Secteur fermé:

- ~20-30 bâtiments

Autres points :

- Ancienne fuite
- Taille de la fuite : ~10mm
- Débit (estimé) 6m³/h

Chabrey – Route de la croix 34 – 12 décembre 2025 (réparée) :

Détection de la position par Ultrason - Hinni

Travaux :

- Remplacement du bout endommagé

Secteur fermé:

- ~20-30 bâtiments

Autres points :

- Proche d'une ancienne fuite de 2014
- Taille de la fuite : ~10-12mm
- Débit (estimé) 6m³/h

Montmagny – Route de la Fenette 1 – mars 2026 (réparée) :

Détection par Ultrason - Hinni

Travaux :

- Forage dirigé sous la route pour maintien de la circulation
- Coûts moins élevés en forage qu'en fouille à la main (molasse + nombreux services)

Secteur fermé:

- ~3-5 bâtiments

Autres points :

- Proche d'une ancienne fuite de 2014
- Deux fuites côte à côte (~2.00m)
- Taille de la fuite : ~5mm
- Débit (estimé) 2x3m³/h

Montmagny – Route de Chabrey – mars 2026 (en cours de réparation) :

Joint de vanne collés/séchés, déchirés durant la coupure d'eau pour réparation de fuite de la "Fenette"

Travaux en cours :

- Suppression de la vanne et remplacement par vanne triple (amélioration de la gestion).

Secteur fermé:

– Partie centrale de Montmagny ~25-30 bâtiments

Autres points :

– Au total 4 fuites dans un zone de 20m

– Taille de la fuite : inconnue

– Débit (estimé) 1m³/h

Cotterd – Impasse des Cerisiers 26 – 15 mars 2026 (vanne fermée) :

Conduite privée, vannes difficiles à manipuler (semi-bloquées)

Travaux en cours :

– Vanne privée coupée en attente de projet (privé)

Secteur fermé:

– 1 bâtiment

Autres points :

– Très vieille fuite (végétation marécageuse/humide)

– Taille de la fuite : inconnue

– Débit : inconnu (possible 10-25 m³/h)

• Soit ~1500 CHF de perte d'eau par jour

Donc soit c'est évident, de l'eau sort et on répare. Mais la technique des ultrasons aide à savoir où chercher. Le projet Charmontel n'est pas qu'un réservoir, il y a aussi des outils de mesure qui ont été mis en place.

François Maeder demande si le monitoring agit sur l'ensemble de la Commune. **Alain Bally** répond que Mûr et Vallamand ne sont pas liés au réservoir de Charmontel. Ils sont alimentés par l'ABV et l'ABV a son propre monitoring qui agit de la même manière. Quand il y a une consommation anormale, elle avertit ses membres.

Le Municipal, **François Haenni**, n'a pas de communication.

Le Municipal, **Julien Bessard**, prend la parole et donne des nouvelles du Château d'eau de Montmagny. Les travaux ont enfin commencé. Les barrières ont été posées. Par contre, il y a eu des soucis de mesure concernant les poteaux, à l'intérieur. Donc l'entreprise doit reprendre certains éléments. Il y a un décalage de 4 semaines. La date de réouverture n'est pas encore connue.

Des actes de vandalisme ont été découverts. Des chéneaux en cuivre au Refuge de Charmontel et à l'abribus de Salavaux ont été volés. Une plainte a été déposée. Les chéneaux seront remplacés mais un autre matériau sera choisi. Un appel d'offre a été lancé.

Le Municipal, **Christian Genilloud**, prend la parole et annonce que la salle double a été ouverte il y a 15 jours. Les utilisatrices et utilisateurs sont contents. Celle-ci sera à nouveau fermée dès le 26.06.2026 afin de refaire quelques travaux qui n'ont pas été exécutés à satisfaction.

La Municipale, **Claire-Marie Spahr**, n'a pas de communication.

La Municipale, **Laetitia Kohler**, prend la parole et donne des informations concernant l'étape du Tour de Romandie dont le budget a été voté lors d'un précédent conseil. Un comité d'organisation a été créé et celui-ci se réunit chaque mois. Le Tour passera le 30.04.27 dans le Vully. Aucune information n'est confirmée quant à la nature de l'étape, à savoir, s'il s'agit d'un départ, d'une arrivée ou autre. Il faut compter avec des perturbations sur une bonne partie de la journée. Le projet est de prolonger les festivités jusqu'au 1er mai et de convier toute la population à se rassembler. La Municipalité profitera des installations en place et de la synergie avec cet événement pour organiser l'inauguration officielle de l'extension de l'EPK, de la nouvelle halle double et de la salle polyvalente rénovée.

Les nouveaux panneaux qui se trouvent à l'entrée et la sortie des localités sont en train d'être posés. Les anciens panneaux sont à vendre. En cas d'intérêt, les personnes peuvent se manifester auprès du greffe communal.

Lors de la réfection de la cour de l'école à Villars-le-Grand, une fuite d'eau a été découverte. Des tuyaux ont dû être isolés. Une légère plus-value est à envisager. Une information suivra. Le côté nord de la cour, ainsi que la tour de l'horloge ont aussi été réaménagés.

En ce qui concerne la réfection de la Route d'Avenches à Salavaux. Les travaux selon les amendements du Conseil communal n'ont pas été tous respectés. Le fameux dos d'âne proche du pont de la Broye qui n'aurait pas dû rester et qui est une erreur avouée du bureau d'ingénieur et l'entreprise Grisoni sera repris, tout comme la bordure cyclable qui doit être rabotée. Les coûts qui se montent au total à CHF 30'000.- seront pris en charge par les deux entreprises. Aucun retard dans les travaux n'est annoncé.

En ce qui concerne la place communale, des travaux supplémentaires, qui n'avaient pas été anticipés au moment de l'élaboration du projet, doivent être entrepris. Les coûts ne sont pas encore connus.

Laetitia Kohler profite pour faire un coup de pub pour les événements culturels.

Damien Weaber a remarqué qu'une partie du tronçon avait été comme oublié. **Mme Kohler** informe que le tronçon n'a volontairement pas été fait afin de permettre de faciliter l'accès aux commerces pour Pâques, comme cela a été convenu avec les commerçants. Ce dernier bout sera repris à la fin des travaux et cela n'engendre aucun coût et délai supplémentaire.

Bruno Neto demande à Mme Kohler pourquoi l'accès au Denner depuis la route d'Avenches, malgré que la route soit refaite, est toujours aussi étroit. Les voitures arrivent à peine à se croiser. **Mme Kohler** répond que le but de l'aménagement est de donner la priorité aux piétons et de sécuriser leur passage. Le fait que cela soit étroit force les automobilistes à ralentir. Le bureau d'ingénieur a garanti que les mesures étaient adaptées. C'est une question d'habitude.

6. Rapport de gestion 2025

Le Président demande si la Municipalité veut apporter un complément d'information sur leur rapport. Ce n'est pas le cas. Il passe la parole au rapporteur de la Commission de gestion.

Céline Duran, Présidente de la Commission de gestion, avant de lire la conclusion du rapport, souhaite faire un petit bilan sur l'activité de la Commission de gestion. Comme les trois dernières années, la Commission s'est divisée en sous-commission, afin d'organiser son travail de manière plus efficace. Cette manière de faire oblige chaque membre à s'impliquer dans toutes les phases du travail, de la réflexion, à la rédaction, en passant par les entretiens avec la Municipalité. La charge de travail est ainsi mieux répartie entre tous les membres de la Commission. Il est important de relever que, pour la deuxième année consécutive, la Commission a effectué une visite de service. Ces visites de courtoisie, autrefois redoutées par la Municipalité, donnent pour la deuxième fois pleine satisfaction. Il est en effet très intéressant pour les membres de pouvoir rencontrer les responsables de service et de comprendre le fonctionnement des services. M. Bersier, tout particulièrement, est remercié pour l'accueil d'une délégation de la Commission et qui a su leur expliquer le fonctionnement de la voirie. Pour finir, la Municipalité est remerciée pour son engagement et sa transparence tout au long de cette législature. La qualité du rapport de gestion a évolué de manière très significative depuis 2021. La Commission les encourage à poursuivre ainsi.

La conclusion du préavis est lue :

« La Commission de gestion constate que les différentes mesures mises en place visant à transférer certaines charges opérationnelles vers les services administratifs produisent leurs premiers effets bénéfiques. À terme, ces efforts permettront à la Municipalité de se concentrer davantage sur des tâches stratégiques et sur le développement de la commune. La Commission salue les démarches entreprises et encourage la Municipalité à poursuivre ses efforts en veillant à la stabilisation des différents services. Une autonomie accrue de l'administration contribuera également à assurer, dans de bonnes conditions, les transitions lors des renouvellements des autorités. Elle relève toutefois que de nombreux dossiers d'envergure demeurent en cours et continuent de solliciter fortement la Municipalité. Par ailleurs, la Commission constate que l'ambiance au sein de la Municipalité est jugée très bonne, malgré une charge de travail importante. Les réponses apportées ont été transparentes et la collaboration s'est déroulée dans un esprit constructif, ce dont la Commission se réjouit. Enfin, la Commission de gestion tient à adresser ses remerciements à l'ensemble du personnel communal pour son engagement et son dévouement au service de la collectivité. Compte tenu de ce qui précède, la Commission de gestion recommande au Conseil communal :

- D'approuver la gestion de l'exercice 2025 »

Le Président remercie la Commission de gestion pour son travail consciencieux et ouvre la discussion. Personne ne souhaite prendre la parole, il passe donc au vote. **Le rapport de gestion 2025 est approuvé à l'unanimité.** Aucun avis contraire. Aucune abstention.

7. Préavis municipal n° 2026/07 – Fixation des indemnités de la Municipalité, du Conseil communal et du bureau du Conseil communal

Le Président demande si la Municipalité veut apporter un complément d'information sur ce préavis. Ce n'est pas le cas. Il passe la parole au rapporteur de la Commission des finances.

Damian Fioretta, rapporteur de la Commission des finances, donne lecture de la conclusion du préavis :

« Après délibération la Commission des finances propose à la majorité d'amender le préavis 2026/07 en proposant les rémunérations suivantes :

Municipalité	Actuel	Proposition du préavis	Propositions de la commission des finances
Rémunération annuelle des municipaux	12'000.00	14'000.00	13'000.00
Vacations	45.-/heure	50.-/heure	48.-/heure
Frais de transport hors du territoire communal	0.70 / km	0.75 / km	0.75 / km
Forfait pour les frais de transport à l'intérieur du territoire communal	1'000.- /année	1'000.-/année	1'000.-/année
Forfait annuel pour les frais généraux	500.-/année	500.-/année	500.-/année

Syndic	Actuel	Proposition du préavis	Propositions de la commission des finances
Rémunération annuelle brut	60'000.- à 40%	60'000.- à 40%	60'000.- à 40%
Frais de transport hors du territoire communal	0.70 / km	0.75 / km	0.75 / km
Forfait pour les frais de transport à l'intérieur du territoire communal	1'000.- /année	1'000.-/année	1'000.-/année
Forfait annuel pour les frais généraux	1'000.- /année	1'000.-/année	1'000.-/année

Conseil communal	Actuel	Proposition du préavis	Propositions de la commission des finances
Jetons de présence	70.-/séance	70.-/séance	70.-/séance

Séance de commission permanente ou nommée	Actuel	Proposition du préavis	Propositions de la commission des finances
Vacations	45.-/heure	45.-/heure	48.-/heure
Assemblée intercommunale	Actuel	Proposition du préavis	Propositions de la commission des finances

Vacations	45.-/heure	45.-/heure	48.-/heure
-----------	------------	------------	------------

Huissier	Actuel	Proposition du préavis	Propositions de la commission des finances
Jetons de présence	150.-/séance	150.-/séance	150.-/séance
Vacations	45.-/heure	30.-/heure	32.-/heure

Bureau de vote	Actuel	Proposition du préavis	Propositions de la commission des finances
Vacations	45.-/heure	45.-/heure	48.-/heure

Bureau du conseil	Actuel	Proposition du préavis	Propositions de la commission des finances
Vacations	45.-/heure	45.-/heure	48.-/heure

Président du conseil	Actuel	Proposition du préavis	Propositions de la commission des finances
Forfait annuel brut	2'500.00	2'500.00	2'500.00
Par séance du conseil	200.-/séance	200.-/séance	200.-/séance
Par tâche de représentation	150.-/tâche	150.-/tâche	150.-/tâche
Bureau du conseil	45.-/séance	45.-/heure	48.-/heure
Bureau de vote	45.-/heure	45.-/heure	48.-/heure

Secrétaire du conseil	Actuel	Proposition du préavis	Propositions de la commission des finances
Forfait annuel brut	3'000.00	3'000.00	3'000.00
Par séance du conseil	350.-/séance	350.-/séance	350.-/séance
Bureau du conseil	45.-/séance	45.-/heure	48.-/heure
Bureau de vote	45.-/heure	45.-/heure	48.-/heure

La rémunération proposée par la Commission des finances au travers de son amendement se base sur une augmentation de 7% justifiée par l'indexation du coût de la vie. Cet ajustement va générer une augmentation de charge d'environ CHF 15'000.- par année pour les finances communales.

Le Président remercie la Commission des finances pour son rapport.

Pour résumer, la Commission des finances propose 4 points spécifiques qui concerne uniquement le tarif horaire des municipaux, des conseillères et conseillers communaux lors de leur activité au sein des diverses commissions et associations et des membres du bureau. En résumé :

- 1) CHF 48.- pour les vacations de la Municipalité ;
- 2) CHF 48.- pour les vacations du Conseil communal ;
- 3) CHF 32.- au lieu de CHF 30.- pour les vacations de l'huissier ;
- 4) CHF 13'000.- au lieu de CHF 14'000 pour les membres de la Municipalité.

La Municipalité, au travers de son syndic, dépose un sous-amendement.

Michel Verdon maintient le montant de CHF 14'000.- pour les municipaux et ceci même si l'augmentation va au-delà de l'indexation du coût de la vie. Un tableau comparatif est projeté et démontre que le montant requis permettrait même pas d'être à égalité des communes avoisinantes mais au moins dans le « bas du panier ». D'autre part, la Municipalité est favorable à un tarif horaire d'un montant équivalent pour les parties exécutives et législatives et propose un sous-amendement qui est d'augmenter tout le monde à CHF 50.-/heure.

Le Président récapitule la procédure. Il y aura plusieurs amendements à voter. S'il y a des amendements qui s'excluent mutuellement, il faudra les séparer les uns des autres. Il est toujours possible de retirer un amendement avant son vote.

La discussion est ensuite ouverte.

Damian Fioretta relève que le montant de CHF 14'000.- représenterait une augmentation de presque 17 %, ce qui est trop, selon lui. Comme il n'y a pas d'augmentation des tâches, cela n'est pas justifié. Et de passer d'un tarif horaire de CHF 48.- à CHF 50.-, cela représente une augmentation d'environ 11%.

Anne Jobin, membre de la Commission des finances également, rappelle qu'il y a déjà eu une augmentation au début de cette législature. Le montant a été augmenté, pour cette législature, de CHF 10'000.- à CHF 12'000 et de CHF 40.- à CHF 45.- en ce qui concerne le tarif horaire.

Plus personne ne souhaite prendre la parole, nous passons donc au vote à main levée, amendement par amendement :

1er amendement déposé par la Commission des finances. **CHF 13'000.- par an pour les membres de la Municipalité.**

Résultat : 17 pour, 15 contre, 3 abstentions. **L'amendement est accepté.**

2ème amendement déposé par la Commission des finances. Vacations des Municipaux à CHF 48.-/heure.

Résultat : 13 pour, 17 contre, 5 abstentions. L'amendement est refusé.

3^{ème} amendement, qui est en fait un sous-amendement déposé par la Municipalité. **Vacations pour tout le monde à CHF 50.-/heure.**

Résultat : 23 pour, 10 contre, 2 abstentions. **L'amendement est accepté.**

4ème amendement déposé par la Commission des finances, vacations pour tout le monde à CHF 48.-/heure.

Résultat : 8 pour, 26 contre, 1 abstention. L'amendement est refusé.

5^{ème} amendement déposé par la Commission des finances. Vacations de l'huissier à CHF à 32.-/heure.

Résultat : **l'amendement est accepté à l'unanimité.**

Et pour finir, le préavis modifié tel qu'amendé est soumis à votation. Les conseillères et conseillers qui acceptent le préavis amendé se manifestent en levant la main. 26 pour, 6 avis contraires et 3 abstentions sont à prendre en compte.

Donc le préavis municipal N° 2026/07 – Fixation des indemnités de la Municipalité, du Conseil communal et du bureau du Conseil communal, tel qu'amendé est accepté à la majorité.

Municipalité	
Rémunération annuelle des municipaux	13'000.-
Vacations	50.-/heure
Frais de transport hors du territoire communal	0.75.-/km
Forfait pour les frais de transport à l'intérieur du territoire communal	1'000.-/année
Forfait annuel pour les frais généraux	500.-/année

Syndic	
Rémunération annuelle brut	60'000.- à 40%
Frais de transport hors du territoire communal	0.75.-/km
Forfait pour les frais de transport à l'intérieur du territoire communal	1'000.-/année
Forfait annuel pour les frais généraux	1'000.-/année

Conseil communal	
Jetons de présence	70.-/séance
Séance de commission permanente ou nommée	
Vacations	50.-/heure

Assemblée intercommunale	
Vacations	50.-/heure

Huissier	
Jetons de présence	150.-/séance
Vacations	32.-/heure

Bureau de vote	
Vacations	50.-/heure

Bureau du conseil	
Vacations	50.-/heure

Président du conseil	
Forfait annuel brut	2'500.-
Par séance du conseil	200.-/séance
Par tâche de représentation	150.-/tâche
Bureau du conseil	50.-/heure
Bureau de vote	50.-/heure

Secrétaire du conseil	
Forfait annuel brut	3'000.-
Par séance du conseil	350.-/séance
Bureau du conseil	50.-/heure
Bureau de vote	50.-/heure

8. Préavis municipal n° 2026/08 – Réfection du chemin communal n°115 « En Vermou » avec mesures liées aux sources - Remise en état des collecteurs d'eaux de surface à l'échelle communale. Demande de crédit de CHF 255'000.-

Le Président demande si la Municipalité veut apporter un complément d'information sur ce préavis. Ce n'est pas le cas. Il passe la parole au rapporteur de la Commission ad hoc.

Claude Besson, rapporteur de la Commission ad hoc donne quelques explications supplémentaires avant de lire la conclusion du rapport. Les questions et remarques qu'Antoine Parisod a fait parvenir à la Commission ad hoc ont été intégrées au rapport car une grande partie de ses questions et remarques reflétaient et reprenaient les interrogations de la Commission ad hoc, sans parler du fait qu'il relève du devoir de la Commission de prendre en compte les demandes de Monsieur Antoine Parisod qui est l'un des principaux utilisateurs de ce chemin.

Comme indiqué dans son rapport, la Commission a eu accès aux différentes études mises en place par la Municipalité concernant la réfection du chemin et des explications et des réponses ont été obtenues.

Claude Besson poursuit avec la lecture de la conclusion du rapport :

« Comme indiqué en début de notre rapport la Commission s'est déplacée sur le chemin du Vermou, lors de cette visite locale, la Commission s'est rendu compte que la réfection de ce chemin est tout à fait justifiée. Cependant nous demandons à la Municipalité de prendre en compte les différentes remarques faites par Monsieur Antoine Parisod et par la Commission. (Consolidation du chemin en dessus des parcelles 316 et 334, barrière de protection aux endroits dangereux, récupération des eaux souterraines). Au vu de la situation de ce chemin, la planification prévue par la Municipalité (automne

2026) nous semble tout à fait adéquate. Pour ces différentes raisons, la Commission, à l'unanimité, propose au Conseil d'accepter le préavis municipal 2026/08. »

Le Président remercie la Commission ad hoc pour son rapport, et passe la parole au rapporteur de la Commission des finances.

Damian Fioretta, rapporteur de la Commission des finances, donne lecture de la conclusion du préavis :

« Après étude du préavis 2026/08, la Commission des finances, à l'unanimité, propose au Conseil communal d'accepter le préavis tel que présenté. »

Le Président remercie la Commission des finances pour son travail. Il ouvre la discussion.

David Schwab rebondit sur la remarque de la Commission et se demande si un montant, pour la consolidation du chemin en dessus des parcelles 316 et 334, l'installation d'une barrière de protection aux endroits dangereux et la récupération des eaux souterraines, a déjà été articulé. La Municipale en charge du dossier, **Claire-Marie Spahr**, répond que le mandat a été donné au bureau d'ingénieur. Des drainages sont prévus. Quoi qu'il en soit, il n'y aura pas d'augmentation du crédit sans revenir vers le Conseil communal.

Plus personne ne souhaite prendre la parole. Le Président passe donc au vote. **Le préavis municipal N° 2026/08 - Réfection du chemin communal n°115 « En Vermou » avec mesures liées aux sources - Remise en état des collecteurs d'eaux de surface à l'échelle communale. Demande de crédit de CHF 255'000.-, est accepté à la majorité.** Aucun avis contraire mais deux abstentions sont à prendre en compte.

9. Préavis municipal n° 2026/09 – Demande de crédit de CHF 260'000.- TTC pour le déploiement de compteurs d'eau intelligents et suppression du système forfaitaire

Le Président demande si la Municipalité veut apporter un complément d'information sur ce préavis. Ce n'est pas le cas. Il passe la parole au rapporteur de la Commission ad hoc.

David Loup, rapporteur de la Commission ad hoc donne lecture de la conclusion de leur rapport, qui stipule :

« Au terme de ses travaux, la Commission reconnaît que le projet répond à une logique réglementaire, d'équité de facturation et de modernisation du suivi des consommations d'eau. Elle relève également les avantages administratifs et techniques liés au système proposé, notamment pour les résidences secondaires difficilement accessibles. La commission estime toutefois que le dossier manque aujourd'hui d'une vision globale permettant d'apprécier précisément :

- *les coûts futurs de renouvellement ;*
- *les impacts financiers à long terme ;*
- *la stratégie communale concernant le remplacement progressif des compteurs ;*
- *le caractère prioritaire du projet par rapport aux autres projets communaux ;*
- *les besoins de renouvellement ;*
- *ainsi que l'évolution future du prix de l'eau à moyen terme.*

La Commission recommande à la Municipalité de revenir à moyen terme avec :

- une planification globale du renouvellement des compteurs ;
- une projection financière à moyen terme ;
- ainsi qu'une stratégie claire concernant les coûts futurs de maintenance et de remplacement.

Au vu de ce qui précède, la Commission ad hoc recommande d'accepter le préavis municipal n° 2026/09 et ainsi :

1. D'autoriser la Municipalité à déployer l'installation de compteurs d'eau intelligents;
2. De lui accorder à cet effet un crédit de CHF 260'000.- TTC;
3. De financer cet investissement par la trésorerie courante de la bourse communale;
4. D'autoriser la Municipalité à faire tout ce qui sera utile et nécessaire à la finalisation de ce projet. »

Le Président remercie la Commission ad hoc pour son rapport, et passe la parole au rapporteur de la Commission des finances.

Damian Fioretta, rapporteur de la Commission des finances, donne quelques informations complémentaires suite aux interrogations formulées dans le rapport de la Commission ad hoc. En fait, le changement de tous les compteurs dit « non intelligents » en compteurs intelligents coûterait environ CHF 990'000.-. Afin de se rendre compte, une fois qu'ils seront tous installés et s'ils sont tous changés, vu que ces compteurs ont une durée de vie d'à peu près 15 ans, ça sera quand même une charge annuelle à budgéter. Cela représenterait environ CHF 92'000.- par année.

Il donne lecture de la conclusion du préavis :

« Après étude du préavis 2026/09, la Commission des finances, à l'unanimité, propose au Conseil communal d'accepter le préavis tel que présenté. »

Le Président remercie la Commission des finances pour son travail. Il ouvre la discussion. Personne ne souhaite prendre la parole, il passe donc au vote. **Le préavis municipal N° 2026/09 - Demande de crédit de CHF 260'000.- TTC pour le déploiement de compteurs d'eau intelligents et suppression du système forfaitaire, est accepté à la majorité.** 30 pour, 4 avis contraires et 1 abstention sont à prendre en compte.

10. Interpellations – postulats – motions

Aucune interpellation est à noter, aucun postulat et aucune motion n'ont été déposés.

11. Informations des délégué·e·s dans les associations intercommunales

Le Président donne la parole aux délégué·e·s. Ceux-ci n'ont aucune communication à faire.

12. Divers et propositions individuelles

Mathias Dupertuis prend la parole et annonce que sa demande concerne le sac poubelle LEO qu'il a reçu par la poste. Il aimerait connaître le poids de déchet qu'il arriverait à mettre dans ce sachet et si ça compenserait le prix au kilo si le sac était jeté dans la benne compactrice. Le Municipal, **Christian Genilloud**, donne un retour sur son expérience. Il en est à 2,2 kg de collecte et il reste de la place. Le

but est l'investissement zéro. Évidemment que si vous le remplissez et que vous ne mettez pas la quantité totale dedans, c'est moins avantageux. C'est un prix uniforme de CHF 1,60, simplement le nom peut changer selon les régions. Il est vrai qu'il s'est aussi demandé s'il y avait un intérêt financier ou au moins une équivalence avec la benne compactrice. Il s'est donc renseigné et le prix à la benne est effectivement très bas dans la commune de Vully-les-Lacs. Donc si on collecte ses déchets dans le sac LEO, on arrive à mettre 2 kg à 2,5 kg, ce sera tout. On n'arrivera pas plus. C'est vrai que c'est un gain écologique. On œuvre pour la nature mais on sait que l'écologie n'a jamais rapporté beaucoup d'argent.

François Maeder demande s'il serait possible de mettre en place un système de recharge des cartes poubelle par TWINT. Le Municipal, **Christian Genilloud**, n'a pas de réponse immédiate à donner. Il estime que ça serait compliqué pour une commune.

Philippe Loup pose une première question. Afin d'éviter la propagation de virus Zika propagé par le moustique Tigre. Dans le Jura, le gouvernement recommande d'éliminer les marres ainsi que toutes les sources d'eau stagnantes. Dans le canton de Vaud, le canton fait une promotion des biotopes et de la renaturalisation des cours d'eau. Cela signifie une création d'endroits avec des eaux stagnantes. Dans la commune de Vully-les-Lacs, il y a la remise à ciel ouvert des cours d'eaux et le désir de faire des biotopes proches du village à Chabrey, la remise à ciel ouvert du Seyvaux proche de Villars-le-Grand et Salavaux ou encore la renaturalisation de la Petite Glane, de l'Eau Noir, voire bientôt la Broye. Est-ce que la Commune pourrait informer le canton du problème du virus Zika et que nous arrêtions de générer tous ces endroits propices au moustiques Tigre ? **Monsieur le Syndic** dit qu'une communication en ce sens sera envoyée.

Raphaël Vincent, qui participe aux entraînements de la gym homme, dit avoir déjà eu deux entraînements dans la nouvelle salle. Il est bluffé par le résultat et remercie Christian Genilloud pour le suivi des travaux.

Christian Kolly fait part de sa réflexion de fin de législature. Il a l'impression, lors de l'analyse des préavis, qu'on répond de moins en moins au préavis et qu'on profite de faire des recommandations, ou de refuser pour d'autres éléments. Il pense, par soucis d'amélioration pour la prochaine législature, que les commissions devraient se concentrer sur le préavis et que pour les propositions, la voie du postulat ou de la motion soient utilisés.

Philippe Loup revient avec une seconde question. Dans le cadre des limites entre la forêt et les zones agricoles, il existe un règlement qui doit être précis. Concernant l'abattage des arbres, il existe aussi un règlement concernant la dimension des arbres. Que faut-il faire si les travaux de taille n'ont pas été effectués correctement dans le passé ? Aujourd'hui les chemins en lisière de forêt disparaissent ou se déplacent sur les champs. En effet, le chemin au sud du Bois-de-Rin s'est rétréci parce que la haie n'a pas été entretenue et des tiges de bois de la haie ont maintenant un diamètre de plus de 10 cm. Le problème va apparaître au nord du Bois de l'Asse où la largeur du chemin est de la moitié de la voie normale. Est-ce que les deux cas cités peuvent être corrigés ? La Municipale, **Claire-Marie Spahr**, demande des précisions sur la question. Elle invite Philippe Loup à envoyer une communication écrite à la Commune en mentionnant les endroits précis afin qu'un professionnel soit envoyé sur place et détermine si des travaux sont nécessaires et qu'elles sont les mesures à entreprendre. **Philippe Loup** demande si c'est possible de couper un arbre. **Claire-Marie Spahr** dit qu'il faut d'abord déterminer s'il s'agit d'une zone communale ou privée. **Raphaël Vincent** donne son avis en tant que délégué du Groupement forestier. M. Fässler est le nouveau garde-forestier. Il a déjà fait un énorme travail durant l'année passée et il est persuadé qu'il continuera son travail dès l'automne. Il remarque une nette différence et que maintenant les chemins sont dégagés.

Bruno Neto demande pourquoi l'assermentation du 10 juin 2026 n'aura pas lieu dans la nouvelle salle double comme cela a été évoqué lors du dernier conseil. Le Municipal, **Christian Genilloud**, répond que les travaux ne sont pas terminés. Il y a une pelle de 8 tonnes à l'endroit prévu pour la verrée, pas de tapis de protection et les gradins ne sont pas sécurisés. Ça n'est pas possible d'accueillir un groupe dans ces conditions.

Plus personne ne souhaite prendre la parole.

Le Président remercie le Conseil pour la bonne tenue des débats, ainsi que M. Fabio Cibolini pour la préparation de l'agape qui suit. Il rappelle que la séance d'assermentation du 10 juin 2026 aura lieu à 20h30 à Villars-le-Grand. Le prochain conseil est fixé au 23 juin 2026 à Villars-le-Grand, mais le lieu reste encore à confirmer.

Il est 20h55, la séance est levée.

Montmagny, le 19 mai 2026.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VULLY-LES-LACS

Le Président :

La Secrétaire :

Julien Schwab

Deborah Bardet